



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, SESSION 2020
(Extrait de l'arrêté n° C20-01-01 du 17 janvier 2020)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise pour les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire *l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, session 2020.*

Dates et lieux des épreuves :

Les épreuves dudit examen professionnel se dérouleront à partir du **24 septembre 2020** dans le Maine et Loire.

Conditions de participation :

En vertu de l'article 25-II du décret 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, l'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;

Important : Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement :

Il faudra donc justifier d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon de rédacteur principal de 2^{ème} classe et compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2021.

Retrait et dépôt des dossiers d'inscription :

- les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 24 mars 2020 au 15 avril 2020** inclus, selon les modalités suivantes :
 - soit par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
 - soit directement dans ses locaux
 - soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi de 60g et libellée aux nom et adresse du candidat.
 - La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 avril 2020**, selon les modalités suivantes :
 - à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire,
 - le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

*Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
Maison des Maires
9, rue du Clon
49000 ANGERS*

(l'envoi de tout dossier insuffisamment affranchi et/ou avec un défaut d'adressage sera automatiquement refusé).